

Image not found or type unknown



## travaux dans coproprietes

Par **FABULON**, le **06/11/2020** à **10:51**

Bonjour

je suis propriétaire d'un appartement ds 1 maison divisée en 2 appartements ds le sens de la hauteur depuis 20ans.

j habite au 1er étage et le plancher est en bois

Le fils de la propriétaire du dessous a décidé de reprendre l'appart de sa mère et ne supporte pas le bruit des pas. il veut m'imposer de faire des travaux et me dit que je suis obligé et qu'il peut me traîner en justice (ceux sont ces termes) voire me faire quitter l'appartement.

il a enlevé tout son faux plafond et toute l'isolation ds la chambre et maintenant il touche directement le plancher de la chambre de ma fille

est-ce qu'il a le droit de toucher notre plancher?

quels sont les recours si je ne veux pas faire de travaux ?

cela fait plus de 30 ans que la maison est divisée en 2 lots et que plusieurs propriétaires se sont succédés et tout se passait bien nous avons toujours su dialoguer et nous sommes respectueux du bruit nous faisons attention et marchons toujours sans chaussures.

merci pour vos conseils car cela devient très compliqué à supporter

cordialement

Par **youris**, le **06/11/2020** à **11:53**

bonjour,

vous devez avoir un règlement de copropriété qui précise les parties communes et les parties privatives.

il est probable que le plancher soit une partie commune et que les travaux soient à la charge de la copropriété en fonction des tantièmes.

ne vous laissez pas impressionner par les personnes qui menacent de vous traîner un justice.

vous pouvez prendre contact avec l'ADIL.

avez-vous un syndic ?

salutations